

MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars, à 19 h 00, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 17 (un conseiller est arrivé à 19h15)

Nombre de votants : 17.

Présents : Mmes ROUMEAS Raphaëlle, AIME Christine, PONTUS Anne-Marie, BRUNET Agnès, CHOMEL Marie-Laure, CHALEAT Céline, ALLEON Christiane, JOUFFROY Jessica, VASSY Céline,

Mrs BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, MONNIER Yves, GUILLERMIN Serge, SERIGNE Pascal, EUVRARD Julien, FOURNIER Charlie, FORT Romaric.

Absents : Mme OTTOGALLI Stéphanie, M. DECORME Didier.

Mme Raphaëlle ROUMEAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Information de l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- **Décision N°2021-03 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis Les Picardes, cadastré parcelles ZA 485 et ZA 284 d'une superficie totale de 1 217 m².

- **Décision N°2021-04 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis Quartier Latin, cadastré parcelles D 322 à D 325 d'une superficie totale de 171m².

- **Décision N°2021-05 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 1 Place St Romain, cadastré parcelle D 139 d'une superficie totale de 120 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil du retrait d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la demande de subvention à la Région pour les travaux de mise en accessibilité de l'abri bus « le Village ». Le devis n'a pas été reçu dans les temps, ce point sera donc reporté à un Conseil ultérieur.

Ensuite à l'ordre du jour :

Délibération 07 / 2021 : Entretien et gestion des ZAE – Zone d’activités Champ Muzet : conventionnement avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Considérant que la compétence « Actions de développement économique » et en particulier « création, aménagement, entretien et gestion de zones d’activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » relève de la seule compétence de l’EPCI,

Considérant que l’article L. 5214-16-1 permet à un EPCI de confier par convention la gestion de certains services et équipements relevant de ses attributions à ses communes membres,

Pour la zone d’activités **Champ Muzet**, il est proposé que la commune puisse assurer une partie de la gestion et de l’entretien de la zone d’activités par convention. Les autres prestations seront réalisées directement par la communauté de communes. **Etant entendu que celle-ci garde entièrement à sa charge et sous sa responsabilité, la réalisation de l’ensemble des investissements (gros travaux, extension, viabilisation...).**

Les modalités de conventionnement se feront par la signature d’une convention cadre pluriannuelle de 3 ans et d’un contrat de prestation particulier pluriannuel de 3 ans qui spécifiera le niveau de service attendu par la communauté de communes sur chaque zone d’activités et les modalités de remboursement par type de prestation qui ont été revalorisées.

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide :

- de DONNER SON ACCORD pour les conditions de coopération définies ci-dessus et dans le cadre du projet de convention et d’AUTORISER le Maire à signer l’ensemble des actes nécessaires à l’exécution de ladite décision

Délibération 08 / 2021 : Vote du Compte Administratif 2020 – budget principal

Après avoir désigné Monsieur le 1^{er} adjoint comme Président de séance pour les débats menés lors de cette délibération, le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l’exercice considéré, dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		86 272,14		736 602,41	0,00	822 874,55
Opérations de l'exercice	242 386,96	425 200,91	1 218 544,10	1 548 815,50	1 460 931,06	1 974 016,41
Totaux	242 386,96	511 473,05	1 218 544,10	2 285 417,91	1 460 931,06	2 796 890,96
Résultats de l'exercice		182 813,95		330 271,40		513 085,35
Résultat de clôture		269 086,09		1 066 873,81		1 066 873,81
Restes à réaliser	115 200,00		0,00	0,00	115 200,00	0,00
besoin financement		153 886,09		1 066 873,81	0,00	1 220 759,90

Le conseil municipal, à l’unanimité :

- donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget communal,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 09 / 2021 : Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :
- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 10 / 2021 : Affectation du résultat 2020 – Budget Principal

Monsieur le Maire indique que les résultats de fonctionnement doivent faire l'objet d'une affectation.

Il propose l'affectation suivante :

	Montant
Résultat « fonctionnement » à affecter	1 066 873,81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	1 066 873,81 €
Résultat « investissement » à affecter	269 086,09 €
Affectation en section d'investissement (compte 001)	269 086,09 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de reprendre au budget primitif 2021 du budget communal, les résultats de la section de fonctionnement tels que présentés au présent tableau d'affectation.

Délibération 11 / 2021 : Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition pour 2021.

En vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation résidences principales pour les collectivités, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 10,57% + le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme de 15,51% soit : 26,08%.

Monsieur le Maire propose qu'au vu de l'excédent de fonctionnement et de la situation de la commune les taux restent inchangés =

Taxe sur le Foncier Bâti (10,57% + 15,51%) : 26,08 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti 50,16 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les taux ci-dessus présentés à appliquer pour l'année 2021.

Délibération 12 / 2021 : Adoption du budget primitif 2021 – Budget Principal

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif suivant :

BUDGET PRIMITIF 2021			
Section de fonctionnement			
Dépenses	euros	Recettes	euros
011 Charges générales	508 600,00	70 Produits	68 430,70
012 Charges du personnel	691 150,00	73 Impôts et taxes	1 178 946,00
65 Autres charges	161 801,92	74 Dotations et participations	126 832,81
66 Charges financières	36 326,90	75 Autres produits	40 002,00
67 charges exceptionnelles	30 000,00	77 - Produits exceptionnels	6 000,00
014 Atténuation de produits	17 000,00	013 - Atténuation de charges	2 000,00
022 dépenses imprévues	58 000,00		
042 – 6811 – amortissements	90 266,00	042 - amortissement subvention	5 000,00
023 – virement à la section d'investissement	900 940,50	002 – excédent de fonctionnement	1 066 873,81
TOTAL	2 494 085,32	TOTAL	2 494 085,32
Section d'investissement			
Dépenses	RAR + BP	Recettes	RAR + BP
16 - Remboursement emprunt	107 619,55	24 - Produits de cessions	95 000,00
020 dépenses imprévues	62 611,54	10- FCTVA	38 949,50
20 - Etudes diverses	12 000,00	10 - TA	30 000,00
21 - Immobilisations incorporelles	201 600,00	1068 – excédent capitalisés	0,00
204 - Subventions d'équipements versées	138 568,00	13 - Subventions	23 157,00
Opération 33 - voirie	182 500,00	041 - Opérations patrimoniales	1 074,00
Opération 50 - Bâtiments	125 000,00		
opération 901 - cœur de village	25 000,00		
opération 918 - vestiaires foot	220 000,00		
opération 920 -réfection vitraux St Martin	40 000,00		
opération 923 - extension des services techniques	190 000,00		
opération 924 - rénovation Ecole de St Martin	137 500,00		
041 - Opération d'ordre	1 074,00		
040 - Amortissements	5 000,00	040 – amortissements	90 266,00
001 -déficit d'investissement 2019		001 - solde d'exécution invest reporté	269 086,09
		021 - virement de la section de fonctionnement	900 940,50
TOTAL	1 448 473,09	TOTAL	1 448 473,09

Le budget communal s'équilibre à 2 494 085,32 euros en section de fonctionnement et 1 448 473,09 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget primitif 2021 communal.

Délibération 14 / 2021 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir financièrement les associations ;

Monsieur le Maire propose le versement des subventions aux associations suivantes :

ACCA Albon	Assistance à l'élimination des nuisibles	200 €
Bibliothèque Pierre Mendès France	Achat de livres	2 000 €
Horizon musical de la Motte de Galaure	Participation aux cérémonies	150 €
DON DU SANG	Assistance collecte	200 €

Monsieur FOURNIER propose au Conseil d'attribuer une subvention à l'association « Solidarité avec les soignants » fondée par Anne ROUMANOFF et basée à PARIS. Cette association a pour objet de fournir du matériel aux soignants (masques, protections...).

La discussion s'engage et l'assemblée décide de ne pas attribuer de subvention à cette association : fournir du matériel aux soignants relève de la compétence de l'Etat. Le souhait des conseillers municipaux s'oriente plutôt vers une association aidant les soignants d'un point de vue plus moral et psychologique que matériel. Une subvention exceptionnelle pourra être votée dans ce sens lors d'un prochain Conseil.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de verser les subventions ci-dessus présentées
- de prélever la dépense sur les crédits inscrits au BP 2021.

Questions diverses :

- modification simplifiée du PLU n°2 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une modification simplifiée du PLU est en cours. Elle a essentiellement pour objet :

- La modification du règlement de la zone Uib pour permettre l'extension de la base Intermarché,
- La modification du règlement sur les espaces verts en zone AUiza afin de permettre une densification maîtrisée et raisonnée de la zone,
- La modification du règlement de secteur du Bancel afin d'éviter les difficultés d'obtention des autorisations d'urbanisme en zone AUa1 et AUa2,
- La modification du règlement concernant le stationnement en zone Ua et Ub afin de prévoir un régime dérogatoire permettant de ne pas créer de nouveaux stationnements pour les rénovations et création de logements en cas d'impossibilité technique (maisons de rue).

- Travaux au stade de foot :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira uniquement de travaux concernant les vestiaires. Une rencontre sera organisée avec le club afin de mieux définir leurs besoins.

- Tour d'ALBON / autoroute :

Mr GUILLERMIN intervient pour proposer de faire répertorier la Tour d'Albon parmi les sites touristiques indiqués sur l'autoroute. L'assemblée valide cette idée. Mr DELAUNAY projette de contacter VINCI pour aborder le sujet de la construction d'un mur anti-bruit (dans la continuité de celui de St Philibert), il en profitera pour poser la question du signalement de la Tour.

- Echangeur autoroutier :

Mme BRUNET demande où en est le projet d'échangeur autoroutier. Monsieur le Maire indique que le projet est acté et que les travaux devraient démarrer en 2023.

- Eglise de St Martin des Rosiers : les travaux concernant les vitraux sont en cours et devraient se terminer fin juin.

- Projet de rénovation de l'école de St Martin :

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de cette école. Le souhait est de renouveler l'ensemble des ouvrants et de changer le système de chauffage (pompe à chaleur). Ce projet sera réalisé dans un but d'économie d'énergie et pourrait bénéficier d'une part importante de subventions.

Séance clôturée à 19h55.

Le Maire,

Philippe BECHERAS



